



Mairie de Verneuil-en-Halatte

Arrêté n° 139/2022 PM

ARRETE PORTANT RESTRICTION DE LA CIRCULATION



Croix de Guerre 39-45
Remise le 11 Novembre 1948
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

-----ooo000\$000ooo-----

Le Maire de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'association LAFFING DOGS qui consiste à conduire un traineau véhiculé accompagné de motos sur le territoire communal
Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation, lors du défilé «La Parade de Noël» sur la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE,

ARRETE

ARTICLE 1er : La circulation sera interdite au droit du défilé dans toutes les rues de la commune le 17 décembre 2022 de 14h00 à 17h30.

ARTICLE 2 : Les participants véhiculés à cette parade de Noël devront respecter le Code de la Route

ARTICLE 3 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PONT-STE-MAXENCE.
- M. le Commandant des Sapeurs Pompiers de CREIL

A VERNEUIL-EN-HALATTE,
le 13 décembre 2022

Le Maire
Philippe KELLNER